

2 & 3 Décembre 2017**COMITE D'HONNEUR**

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M ^{me} Nassimah DINDAR	Présidente du Conseil Départemental de la Réunion
M. Michel FONTAINE	Sénateur-Maire de Saint Pierre
M. Serge HOARAU	Maire de Petite-Île
M. Jean-Claude LACOUTURE	Maire de Etang-Salé
M. Patrick MALET	Maire de Saint Louis
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion

COMITE D'ORGANISATION

M. Denis ANTOU	Président
M. Serge AUTALE	Vice - Président
M. André LATCHOUMANE	Vice – Président
M. Ilias PANCHBAYA	Trésorier
M. Jean-François HOARAU	Secrétaire

Membres :

M^{me} Nathalie AGATHE – M^{me} Anne AUTALE – M. Jean-Patrick BEGUE - M. Loïc BERTILLE – M. Willy BIGOT
M. Pascal CHATEAU – M^{me} Emmanuelle COCHARD – M. Nicol COCHARD - M. Didier CODY
M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC – M. Lilian ETHEVE - M. Jean-Marc FAUFRON
M. Jean-Roland GAUD – M^{me} Michèle HOARAU - M^{me} Bettina LEBEAU - M^{me} Blandine MACAGNANGA
M. Jean-Fred MAUVE M^{me} Sophie MAUVE-DULAC - M^{me} Emmanuelle MENTRE – M. Daniel PAYET
M. Patrick PORET – M^{me} Muriel RAJOEL - M. Mamisoa RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE
M. Julien THERMEA M^{me} Julie SIDIOT – M^{me} Béatrice TRICARD - M^{me} Marie-Françoise TURPIN

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires : **La Municipalité de Saint Pierre**
La Municipalité de la Petite-Île
La Municipalité de l'Etang-Salé
La Municipalité de Saint Louis

Ainsi que :

La Préfecture et les Sous Préfectures de Saint-Pierre et de Saint-Paul
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Régionale des Routes
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
La Presse Ecrite et Audiovisuelle
Le Service Médical de l'Epreuve
L'Association des Radio - Amateurs de la Réunion (ARA)
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération

2 & 3 Décembre 2017

SOMMAIRE

Programme du Rallye	Page 3
1 – ORGANISATION	
1.1 Officiels	Pages 3-4
1.2P Eligibilité	Page 4
1.3P Vérifications	Page 4
2. ASSURANCES	Page 4
3. CONCURRENTS et PILOTES	Pages 4-5
3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions	Pages 4-5
3.2 Equipages	Page 5
3.3 Ordre de Départ	Page 5
4. VOITURES et EQUIPEMENTS	Pages 5-6
4.1 Voitures Autorisées	Page 5
4.2 Pneumatiques	Page 5
4.3 Assistance	Pages 5-6
4.8 Extincteurs	Page 6
5. PUBLICITE	Page 6
6. SITES et INFRASTRUCTURES	Page 6
6.1 Descriptions	Page 6
6.2 Reconnaissances	Page 6
7. DEROULEMENT DU RALLYE	Page 6
7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles	Page 6
8. RECLAMATIONS - APPELS	Page 7
9. CLASSEMENTS	Page 7
10. PRIX	Page 7
<u>ANNEXES</u>	
1 – ITINERAIRE ET HORAIRES	Pages 8 à 12

2 & 3 Décembre 2017**PROGRAMME - HORAIRES****Parution du règlement particulier** : Vendredi 27 octobre 2017**Ouverture des engagements** : Lundi 30 octobre 2017**Clôture des engagements** : Lundi 20 novembre à 20h00**Dates et heures des sessions de reconnaissances** :

Samedi 25 novembre 2017 de 14h à 22h

Dimanche 26 novembre 2017 de 14h à 22h

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 1^{er} Décembre 2017 de 16h30 à 21h30
et Samedi 2 Décembre 2017 de 7h00 à 9h30 - Parking Rue Dejean à Saint-Pierre**Heure de mise en parc de départ** : Vendredi 1^{er} Décembre 2017 de 17h00 à 22h00

et Samedi 2 Décembre 2017 de 8h00 à 10h00 - Quai Sud du Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 2 décembre 2017 à 8h30 - PC Course – Capitainerie du Port**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 2 décembre 2017 à 10h00 – PC Course**Publication des heures et ordre de départ de la 1^{ère} Etape** : Samedi 2 décembre 2017 à 10h00 – PC Course**Départ de la 1^{ère} Etape** : Samedi 2 décembre 2017 à 11h00 - Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre**Arrivée de la 1^{ère} Etape** : Samedi 2 décembre 2017 à 18h15 – Place de la Mairie de la Petite-Ile**Publication du classement de la 1^{ère} Etape et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape** :

Dimanche 3 décembre 2017 à 7h30 - Place de la Mairie de la Petite-Ile

Départ de la 2^{ème} Etape : Dimanche 3 décembre 2017 à 9h00 – Place de la Mairie de la Petite-Ile**Arrivée de la 2^{ème} Etape** : Dimanche 3 décembre 2017 à 13h44 - Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre**Vérifications finales** : Dimanche 3 décembre 2017 à 14h00 au Parc Fermé d'Arrivée**Publication des résultats partiels** : Dimanche 3 décembre 2017 à 15h00 – PC Course**Publication des résultats du Rallye** : Dimanche 3 décembre 2017 à 15h30 – PC Course**Remise des Prix** : Dimanche 3 décembre 2017 à 16h00 au Podium d'Arrivée**ARTICLE 1. ORGANISATION**

La Ligue du Sport Automobile de la Réunion (LSA Réunion) organise les 2 et 3 décembre 2017 en qualité d'Organisateur Administratif un Rallye Automobile dénommé :

Rallye national Réunion Sud

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N°2017/RN/LSAR/01/15 en date du 06.09.2017

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 884 en date du 26.10.2017

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat du Rallye**Adresse** : Garage Joël Technic Auto – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte Marie**Téléphone** : 06 92 85 14 12 – **E-mail** : contact@lsareunion.re**Réception des demandes d'engagements** : à compter du 30 octobre 2017

- JTA – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte-Marie : de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- GI SPORT – ZI du Chaudron à Ste-Clotilde : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30 et Samedi : 8h30 à 12h00 – 14h à 17h00
- GENERALL AUTOS – 6 Chemin Maniron – ZA du Gol à St-Louis

Organisateur technique**Nom** : LSA Réunion**1.1P. OFFICIELS****Président des Commissaires Sportifs** :

M. André LATCHOUMANE - Licence N°13791

Commissaires Sportifs :M^{me} Nathalie AGATHE - Licence N°34374

M. Lilian ETHEVE - Licence N°13740

Secrétaire :M^{me} Sylvie LATCHOUMANE - Licence N°168221

2 & 3 Décembre 2017

Directeur de Course :	M ^{me} Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796
Directeurs de Course Adjoins PC Course :	M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741 M. Daniel PAYET - Licence N°17520
Directeur de Course «Epreuves Spéciales» :	M. Serge AUTALE - Licence N°13793 M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750
Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :	M. J.-François HOARAU - Licence N°19450
Commissaires Techniques :	M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451 M. Jean Patrick BEGUE (B) - Licence N°57167 M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797 M. Alain MAILLOT (C) - Licence N°245974
Chargés des Relations Concurrents :	M ^{me} Béatrice TRICARD - Licence N°25363
Médecin Chef :	Dr. François TIXIER - Licence N°219424
Organisateur Technique «Autorité» :	M. Didier CODY - Licence N°57607
Contrôle Dispositif Sécurité :	M. Jean Fred MAUVE - Licence N°47367
Voitures Info Sécurité :	M. Johny FESSARD - Licence N°43712 M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973
Voitures Balai (Damier) :	M. Grégory ETHEVE - Licence N°202185
Responsable Parc Fermé – Départs et Arrivées :	M. Jean Marc FAUFRON - Licence N°137560
Informatique / Classements :	M ^{lle} Priscilla DAMOUR - Licence N° M. Willy BIGOT - Licence N° 22269

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé : **Rallye national Réunion Sud** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 – Coefficient 3
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 1^{er} décembre 2017 de 16h30 à 21h30 et le Samedi 2 Décembre 2017 de 7h00 à 9h30

Lieu : Parking Rue Dejean à Saint-Pierre

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 3 décembre 2017 à 14h00 au Parc Fermé d'Arrivée
En cas de démontage, les contrôles seront effectués au Garage AH-LING à Saint-Louis

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Maxi

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé « **Rallye national Réunion Sud** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 20 novembre 2017 à 20h00**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - **518 €** pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
 - **610 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Double tarif**

2 & 3 Décembre 2017

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : 5.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
5.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
5.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
5.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

- **1^{ère} Etape** : A/B/C) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3
- **2^{ème} Etape** : D/E) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3

Les Véhicules porteurs d'une plaque « Assistance » délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

- **1^{ère} Etape** : A/B) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3 le 2 décembre 2017 de **8h30 à 10h00**
- **2^{ème} Etape** : C/D) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3 le 3 décembre 2017 de **7h00 à 8h30**

2 & 3 Décembre 2017**4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

La publicité collective obligatoire est sur les :

- Panneaux de Portières D et G : **(sera précisé par additif)**
- Emplacement Plaque Avant : **(sera précisé par additif)**

La publicité facultative est :

Sur 2 Bandeaux de 10 cm (hauteur) par 25 cm (longueur) à apposer sur chaque coté de la partie supérieure du pare-brise, sera la suivante :

- Coté Droit : **(sera précisé par additif)**
- Coté Gauche : **(sera précisé par additif)**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye dénommé **Rallye national Réunion Sud** représente un parcours de 301,65 km. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 90,30 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Les Canots : 6,70 km

ES 2-4 : Bellevue : 12,50 km

ES 6-8 : Bassin Martin : 11,50 km

ES 7-9 : Grand Père : 11,10 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.6P. Les reconnaissances de toutes les ES auront lieu selon le programme de l'épreuve (voir p.3)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard FFSA.

2 & 3 Décembre 2017**ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 3 Décembre à partir de 16h00 au Podium d'Arrivée du Rallye.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.